



Projet “**Women Immigration**  
**Social Acceptance and Leveraging**”

# Etude d'évaluation de l'écosystème local favorable à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes

Pr. Sofiane Bouhdiba

Rapport final

Décembre 2022

Avec le cofinancement de :





# Etude d'évaluation de l'écosystème local favorable à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes

Pr Sofiane Bouhdiba

Rapport final

Décembre 2022

Avec le cofinancement de :



*Étude réalisée par le Pr. Sofiane Bouhiba dans le cadre du Projet WISAL, une initiative cofinancée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et mise en place en partenariat par la Fondation CIDEAL de Coopération et Recherche, l'ONG TAMSS (Tunisian Association for Management and Social Stability), et le Groupe GESOR.*

*Le contenu de cette publication relève de la responsabilité exclusive de l'auteur et ne représente pas nécessairement les opinions de la Fondation CIDEAL, de TAMSS, du Groupe Gesor ou de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID).*

## TABLE DES MATIERES

Propos introductif.....	4
Première partie. Contexte et méthodologie.....	7
1 / Contexte de l'étude.....	8
2 / Objectifs.....	8
3 / Sources documentaires.....	8
4 / Ethique.....	9
5 / Produit final.....	9
6 / Calendrier.....	10
Deuxième partie. Diagnostic de l'entrepreneuriat des femmes migrantes en Tunisie...	12
1 / Migration et entrepreneuriat en Tunisie.....	13
2 / Diagnostic de l'entrepreneuriat des femmes migrantes en Tunisie.....	18
Troisième partie. Recommandations.....	24
1 / Recommandations à court terme.....	25
2 / Recommandations à long terme .....	37
Conclusion.....	39
Glossaire.....	41
Bibliographie.....	42
Annexes.....	45
Annexe 1 : Statistiques sur l'immigration en Tunisie .....	47
Annexe 2 : Guides d'entretien à l'attention des personnes-ressources.....	48

# PROPOS INTRODUCTIF

Il y aurait aujourd'hui plus de 60 000 migrants résidents en Tunisie, auxquels s'ajoutent quelques 777 réfugiés<sup>1</sup>. Ces chiffres restent toutefois très incertains, car il faudrait également prendre en compte les migrants irréguliers, qui sont de deux types : ceux qui entrent sur le territoire tunisien pour s'y installer durablement et y trouver un travail, mais également ceux qui considèrent la Tunisie comme un simple pays de transit, avec l'ambition de poursuivre leur voyage vers l'Eldorado européen<sup>2</sup>.

Notons toutefois que les migrants de transit se retrouvent bien souvent « piégés » sur le sol tunisien, pour diverses raisons : épuisement des ressources pour traverser la Méditerranée, échec dans l'obtention d'un visa Schengen, problèmes administratifs<sup>3</sup>, troubles psychologiques, problèmes sanitaires<sup>4</sup>,... Il est indéniable que cette composante clandestine de la migration en Tunisie alimente largement les *Dunkelziffer*<sup>5</sup>, et biaise durablement les statistiques officielles de la migration<sup>6</sup>.

La Tunisie est d'ailleurs considérée comme le 14<sup>ème</sup> « couloir de migration » à l'intérieur et en provenance de l'Afrique<sup>7</sup>. Pour des raisons géographiques et historiques, le territoire tunisien constitue ainsi un lieu de passage privilégié de l'Afrique subsaharienne, et notamment d'Afrique de l'ouest, vers l'Europe du sud.

Concernant les nationalités, on sait aujourd'hui que « En Tunisie, une très grande majorité [des migrants] (81.2%) provient de Côte d'Ivoire, ce qui correspond bien à un

---

<sup>1</sup> Organisation Internationale pour la Migration

<sup>2</sup> Rappelons que les ressortissants d'un grand nombre de pays Ouest-Africains (Sénégal, Côte d'Ivoire,...) ne nécessitent pas de visa pour un court séjour en Tunisie, dans la limite d'un séjour de trois mois

<sup>3</sup> Un overstayer, migrant ayant prolongé son séjour au-delà de la limite autorisée par son visa ou par la réglementation, est astreint au paiement d'une amende qui peut atteindre, par le biais des cumuls, des montants astronomiques. Paradoxalement, l'impossibilité de payer l'amende encourage certains migrants à s'installer durablement dans la clandestinité sur le territoire national

<sup>4</sup> La pandémie de Coronavirus, par exemple, a bloqué des centaines de migrants ivoiriens dans le sud du pays

<sup>5</sup> Chiffres noirs, concept développé en 1908 par le criminologue et procureur japonais Oba pour faire référence à l'existence de statistiques de qualité médiocre. Pour plus de détails, voir Seelig Ernest, *Traité de criminologie*, PUF, Paris, 1956, p.199

<sup>6</sup> *De Carthage à Lampedusa. La migration en Tunisie*, L'Harmattan, Paris, 2020 ;

<sup>7</sup> Organisation Internationale pour la Migration, *Etat de la migration dans le monde 2018*, OIM, Genève, 2019, pp. 50-51

réseau de migration organisé pour un contrat de travail conditionné<sup>8</sup> ». Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de vérifier cette prédominance des Ivoiriens parmi les migrants<sup>9</sup>, au travers de nombreux travaux de terrain effectués dans le cadre de consultations internationales.

C'est dans ce contexte que le projet WISAL a commandé la présente étude de mapping et de recherche, de nature essentiellement qualitative. Concrètement, ce travail de recherche consiste à rédiger un rapport d'évaluation de l'écosystème local favorable à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes dans les trois régions ciblées par le projet Wisal : le Grand Tunis, Sfax et Médenine.

Le projet WISAL ("Women Immigration Social Acceptance and Leveraging") vise la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes à travers le renforcement de l'entrepreneuriat social au sein de la communauté des femmes migrantes dans les trois régions. Il s'agit d'une initiative cofinancée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), mise en place en partenariat par la Fondation CIDEAL de Coopération et Recherche, l'ONG TAMSS (Tunisian Association for Management and Social Stability), et le Groupe GESOR.

La Fondation CIDEAL encourage le développement et soutient la coopération internationale depuis plus de 35 ans au travers de divers canaux aussi bien dans les pays du Nord comme dans ceux du Sud, en réalisant des projets de développement et d'assistance technique sur le terrain, ainsi que des actions de recherche, de formation et de sensibilisation. Dans ses interventions, CIDEAL priorise 3 axes spécifiques, en incorporant de manière transversale, dans toutes ses réalisations la protection de l'environnement et l'empowerment de la femme :

- Développement productif soutenable, en favorisant l'entrepreneuriat et la promotion des chaînes de valeur stratégiques.
- Technologie et innovation pour le développement, y compris l'application pratique en secteurs divers.

---

<sup>8</sup> Médecins du Monde, *Migration et santé. Conditions de vie, de migration, exposition aux violences, problématiques d'accès aux soins. Enquête quali-quantitative faite au Niger, en Tunisie, au Maroc, 2017-2018*, MdM, Tunis, 2018, p. 23

<sup>9</sup> Viennent en second lieu, tout en étant très largement minoritaires, les ressortissants du Burkina Faso, de Guinée Conakry, de la RCA et du Togo. Notons que tous ces pays sont francophones et appartiennent à la région Afrique de l'Ouest

- Partenariats multipartites, permettant de mobiliser et partager des savoirs, connaissances spécialisées et ressources financières du secteur public, privé et société civile.

TAMSS est une association de développement créée en 1995 à Tunis par sa fondatrice et actuelle présidente, Chéma Gargouri. Depuis cette date, elle concentre ses activités sur la sensibilisation aux droits fondamentaux, la participation civique et politique, la lutte contre les violences faites aux femmes, la transition démocratique et la promotion de la culture du dialogue, le renforcement des capacités institutionnelles d'ONG, ainsi que l'autonomisation économique.

À ce jour, TAMSS a initié une cinquantaine de projets de développement dans quasiment l'ensemble des gouvernorats de la Tunisie. C'est ainsi que 10 000 femmes et jeunes ont déjà bénéficié des activités de ses programmes, une dizaine de partenariats et protocoles d'entente ont été signés et mis en place avec divers ministères et organismes gouvernementaux, une centaine d'OSC ont bénéficié de services de Renforcement de Capacités Institutionnelles par TAMSS. L'inclusion économique et sociale au travers de l'entrepreneuriat s'inscrit comme une stratégie privilégiée de TAMSS, puisque plus de 4 000 entrepreneurs ont été, à ce jour, formés et encadrés dans le cadre des activités de l'ONG.

Finalement, le Groupe GESOR, est un cabinet de conseil avec plus de 26 ans d'expérience qui regroupe des entreprises spécialisées dans l'entrepreneuriat, la santé, l'énergie et le secteur social. Son expérience se concentre sur la création de valeur différentielle, l'identification d'opportunités, la définition d'axes stratégiques, de plans d'affaires et de chaînes d'approvisionnement selon les principes de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), et collabore avec les entreprises pour organiser leurs principaux actifs et leur générer des opportunités d'innovation. GESOR a fourni des services à des organisations espagnoles pour opérer sur des marchés internationaux tels que la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, la République Dominicaine, et la Colombie.

**Première partie**

**CONTEXTE ET METHODOLOGIE**

## **1 / CONTEXTE DE L'ETUDE**

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du projet WISAL ("Women Immigration Social Acceptance and Leveraging"), qui vise la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes à travers le renforcement de l'entrepreneuriat social au sein de la communauté des femmes migrantes dans les trois régions ciblées par le projet Wisal : le Grand Tunis, Sfax et Médenine.

Il s'agit d'une initiative financée par l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID), mise en place en partenariat par la Fondation CIDEAL de Coopération et Recherche, l'ONG TAMSS (Tunisian Association for Management and Social Stability), et le Groupe GESOR.

## **2 / OBJECTIFS**

Dans ce cadre, la mission de consultation a pour objectif premier de mener une étude exploratoire afin de faire le diagnostic de l'écosystème favorable à la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes dans les trois régions ciblées (Tunis, Sfax et Médenine). Pour des besoins pratiques, le projet ciblera plus spécifiquement la diaspora francophone, et notamment les femmes migrantes originaires d'Afrique de l'Ouest.

Il s'agira notamment de réaliser une cartographie des acteurs institutionnels ou de la SC, et qui seraient aujourd'hui en mesure de faciliter et d'accompagner les démarches de nature entrepreneuriale engagées par les 150 femmes migrantes candidates au projet Wisal.

L'étude vise également à mieux cerner le profil type des femmes migrantes installées dans les trois régions cibles, en vue d'une adaptation des services de formation et d'accompagnement proposés par le projet Wisal, avec la mise en place d'un incubateur.

## **3 / SOURCES DOCUMENTAIRES**

Nous avons entamé notre mission en passant en revue, d'une manière exhaustive, la littérature existante sur l'entrepreneuriat des femmes migrantes en Tunisie.

Ce travail documentaire préliminaire nous a permis de mieux situer la problématique de l'entrepreneuriat féminin en Tunisie, et notamment au sein de la

communauté des migrantes subsahariennes, et de construire quelques hypothèses de travail plausibles.

Afin de collecter les éléments nécessaires à l'analyse, nous avons ensuite mené un travail de terrain approfondi dans les trois régions, à travers la conduite d'une série d'entretiens ouverts avec des personnes-clés susceptibles d'enrichir notre analyse.

La plus grande partie des entretiens s'est faite en présentiel, quelques-uns ayant été conduits en ligne. Nous avons également visité les espaces dans lesquels devraient se dérouler les activités de formations.

## **4 / ETHIQUE**

Nous nous engageons à respecter les principes suivants à tous les stades de notre travail de recherche :

- Respect des clauses du contrat signé avec le commanditaire ;
- Adoption d'une démarche participative et concertée avec les membres du comité de pilotage ;
- Respect du principe du « Do not harm » (Ne pas causer du tort), et notamment lors des entretiens ;
- Neutralité et absence de jugements de valeurs, au niveau des entretiens, de l'analyse et de la rédaction des livrables ;
- Respect des choix et des opinions ;
- Respect des principes de consentement préalable, de l'anonymat et de la confidentialité dans le cadre de la collecte des données et de la retranscription des résultats.

## **5 / PRODUIT FINAL**

Au terme de ce travail, nous avons produit un rapport détaillé, rédigé en langue française, articulé autour de trois grandes parties.

Le rapport commence par présenter la méthodologie détaillée. La deuxième partie fait le diagnostic de l'entrepreneuriat des femmes migrantes en Tunisie, en soulignant notamment ses lacunes.

Le rapport présente ensuite une cartographie des acteurs susceptibles d'accompagner les femmes migrantes dans une démarche entrepreneuriale, dans les trois régions ciblées par le projet Wisal.

Dans sa dernière partie, le rapport propose une série de recommandations réalistes qui devraient aider à redynamiser le rôle des institutions et des OSC implantées dans les trois régions ciblées, dans l'accompagnement des femmes migrantes engagées dans des projets économiques viables. Dans la mesure du possible, nous avons distingué entre les actions à mener à court terme, et celles qui s'inscrivent dans le temps long.

## 6 / CALENDRIER

L'étude s'est échelonnée sur une période de 2 mois, sur la base de 14 jours de travail effectif, et a suivi le calendrier suivant :

- 5 mai 2022 : démarrage de la consultation avec une réunion avec le comité de pilotage de TAMSS ;
- 11 mai 2022 : proposition d'une méthodologie détaillée accompagnée des documents techniques (guides d'entretiens) ;
- 12 mai-21 juin 2022 : revue de la littérature existante, organisation logistique du travail de terrain, test des guides d'entretien, travail de terrain (entretiens, visites), rédaction du draft du rapport ;
  - 25 mai 2022 : entretien avec Wafa Kanzari (chef de projet) et Hajer Habcho Chehbi (directrice exécutive), IADH (Institut Arabe des Droits de l'Homme) ;
  - 27 mai 2022 : entretien avec Christian Kwongang, Président de l'AESAT (Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie) ;
  - 6 juin 2022 : entretien avec Soulaymana Chakira, responsable à ALDA ;
  - 7 juin 2022 : entretien avec Kaomé Privat et Fabrice Herwerbrou, pasteurs et leaders de communauté ;
  - 9 juin 2022 : entretien avec Wiem Bouhdid, coordinatrice sociale du pôle protection, Terre d'asile ;
  - 14 juin 2022, Sfax :

- entretien avec Lobna Miladi, directrice du Centre d’Affaires de Sfax, et sa collaboratrice Abir Hosni ;
- entretien avec le staff TAMSS de Sfax ;
- entretien avec Franck Yotedje, Directeur exécutif de Afrique Intelligence et Directeur Général de Sapientia (cabinet d’études) ;
- entretien avec Ghazi Mhiri, Costart programme coordinator au Technopole de Sfax ;
- entretien avec Julienne Pessaeu, activiste et leader de communauté ;
- entretien avec Yosra Allani, Terre d’Asile Sfax ;
- 15 juin 2022, Zarzis :
  - entretien avec Zaineb Mchareq Président de ADDCI (Association pour le Développement Durable et la Coopération Internationale) ;
  - entretien avec le père Pierre Corneille Gboto, pasteur et leader communautaire ;
  - entretiens informels avec des femmes migrantes ;
- 16 juin 2022, Jerba :
  - entretien avec Faiza Trojette, administratrice du Coworking space Cozi de Midoun ;
  - entretien avec Rabia Ourimi, Présidente de l’association Tunaruz, Midoun;
  - Entretiens informels avec des femmes migrantes.
- 22 juin 2022 : remise d’un rapport préliminaire ;
- 23 juin-5 juillet 2022 : discussion du rapport préliminaire avec le comité de pilotage, rédaction du rapport final ;
- 11 juillet 2022 : remise du rapport final. Fin de la mission.

## **Deuxième partie**

# **DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES MIGRANTES EN TUNISIE**

D'une manière générale, outre une conjoncture économique et politique difficile, l'entrepreneuriat des femmes migrantes en Tunisie se heurte aujourd'hui à des freins d'ordre économique, social, voire culturel.

## 1 / MIGRATION ET ENTREPRENEURIAT EN TUNISIE

Il n'existe pas de définition claire et consensuelle du concept de « migrant » dans le droit tunisien, qui ne reconnaît d'ailleurs pas un statut juridique au migrant et ne prévoit pas spécifiquement la protection de ses droits.

Un individu est considéré immigré ou résident étranger s'il réside en Tunisie depuis six mois et plus, ou compte y rester plus que six mois, indépendamment de sa situation de résidence, régulière ou non régulière.

Sur la base de cette définition, l'Institut National des Statistiques (INS) estime la population étrangère résidente en Tunisie à 58 990 individus<sup>10</sup>, ce qui représente seulement 0.5% de l'ensemble de la population tunisienne.

Si on observe de plus près la population étrangère résidente en Tunisie, on constate qu'elle se concentre dans deux grandes régions : le Grand Tunis (gouvernorats de Tunis, la Manouba, Ben Arous et l'Ariana), qui accueille 50.2% des émigrants, et le Centre-est (Sousse, Monastir et Mahdia), qui regroupe 27.7% des migrants.

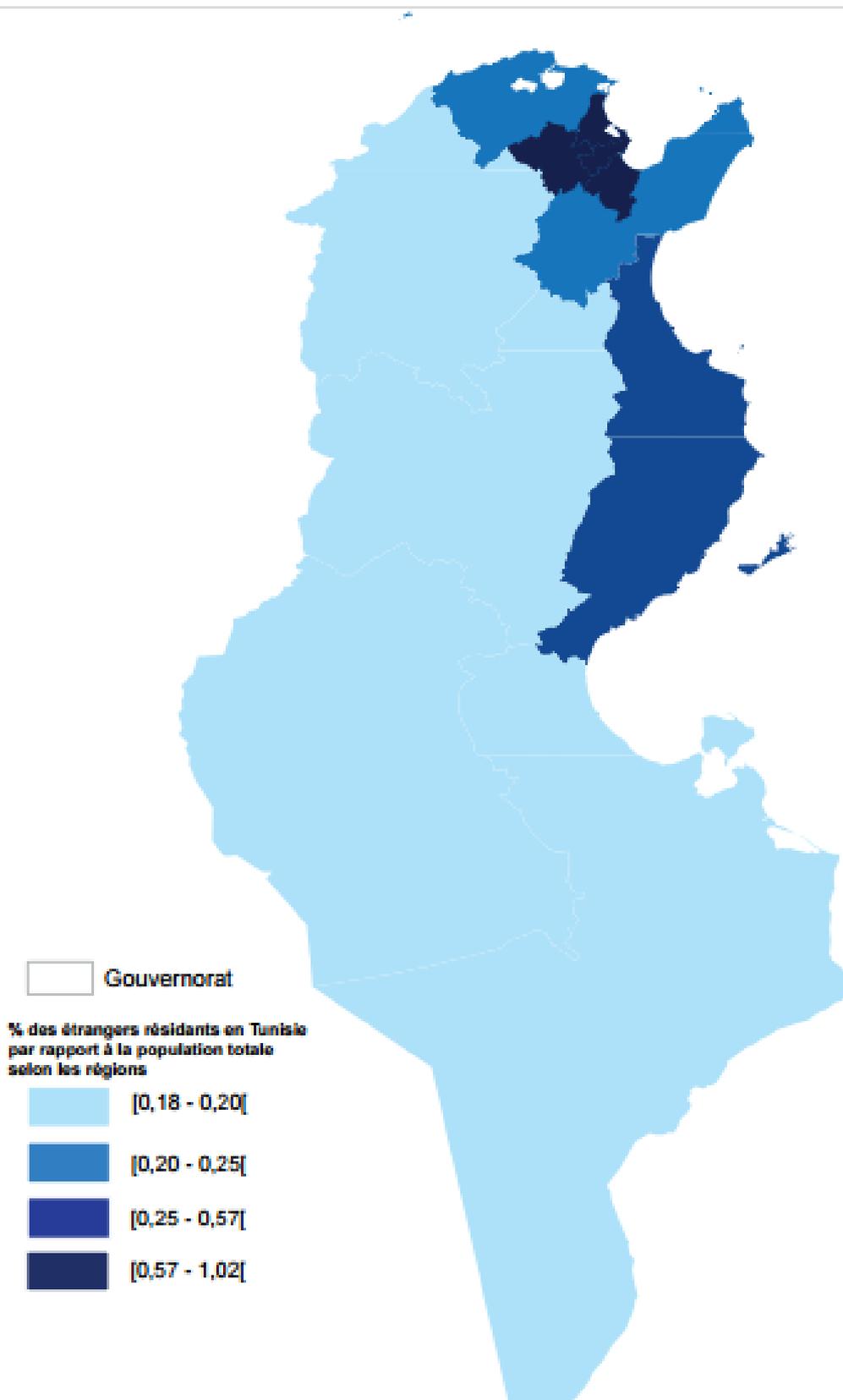
Le Sud, le Nord-Est et l'Ouest du pays, avec respectivement 7.3%, 5.5% et 9.4% des migrants, semblent être des régions beaucoup moins attractives pour les migrants.

La carte ci-dessous montre bien cette concentration des migrants tout le long du littoral, depuis Bizerte jusqu'au Golfe de Gabès.

---

<sup>10</sup> Institut National des Statistiques, *Enquête nationale sur la migration internationale*, INS, Tunis, 2021

## Part des migrants dans la population totale, par gouvernorat en 2021 (%)



(Source : Institut National des Statistiques, *Enquête nationale sur la migration internationale*, 2021)

Il faut toutefois prendre en considération le fait qu'une partie des migrants vivant en Tunisie se trouve aujourd'hui dans une situation irrégulière. L'information sur la situation des migrants irréguliers est biaisée, voire inexistante. Elle fait partie des « dark numbers », cette énorme masse d'informations contradictoires, erronées, modifiées, subtilisées, concernant le nombre et la nature de certains phénomènes sociaux<sup>11</sup>. Certaines sources estiment même que 75% des migrants subsahariens seraient en situation irrégulière<sup>12</sup>.

Les Nations Unies ont d'ailleurs souligné cette absence d'informations concrètes sur l'exercice de leurs droits au travail par les migrants d'Afrique subsaharienne<sup>13</sup>, et même proposé de « mettre en place un système national complet et transparent de collecte, d'analyse et de diffusion des données sur les politiques et procédures en matière d'immigration, qui servirait de base à l'élaboration d'une politique migratoire fondée sur les droits de l'Homme<sup>14</sup> ».

Il semblerait que les villes de Zarzis et Jerba et, dans une moindre mesure, Sfax et sa banlieue, concentrent une partie non négligeable de la migration irrégulière. Cela pourrait s'expliquer par le dynamisme économique de la région de Sfax, et l'existence d'une activité touristique saisonnière à Jerba, et dans une moindre mesure à Zarzis. Sfax et Médenine sont également des zones de départ maritimes connues des migrants clandestins, qu'ils soient tunisiens ou subsahariens.

A ce stade de la réflexion, on pourrait donc déjà poser l'hypothèse que la population ciblée par le projet Wisal peut être scindée en deux sous-groupes : d'un côté, des migrantes en situation administrative légale installées dans le Grand Tunis, et de l'autre côté des migrantes davantage en situation irrégulière dans les gouvernorats de Sfax et Médenine.

Si on s'intéresse à l'origine des migrants installés en Tunisie, on constate que 36.4% proviennent d'un pays d'Afrique subsaharienne (21 466 individus). Cette

---

<sup>11</sup> Ce mystérieux concept de « dark number », ou chiffre noir, avait été à l'origine développé par le criminologue et procureur japonais Oba. Pour plus de détails, voir Bouhdiba Abdelwahab, *Criminalité et changements sociaux en Tunisie*, Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales, Tunis, 1965, p. 16 ; voir également Seelig Ernest, *Traité de criminologie*, Presses Universitaires de France, Paris, 1956, p. 199.

<sup>12</sup> Terre d'Asile-Tunisie, *Permanence sociale et juridique, Rapport d'activités, 1er février au 31 juillet*, Tunis, 2016

<sup>13</sup> Crepeau François, *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Mission en Tunisie*

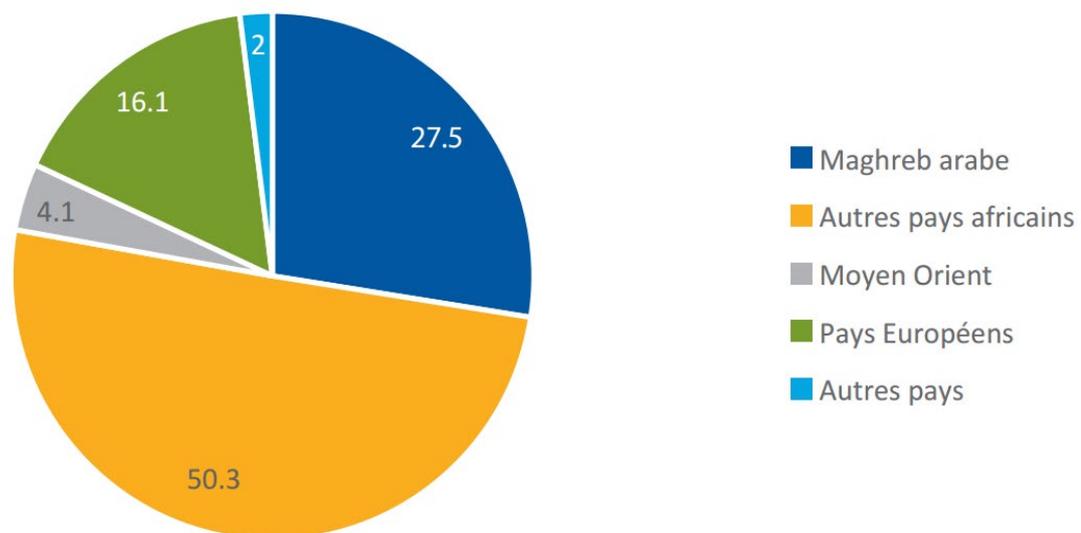
<sup>14</sup> Organisation Internationale du Travail, *Examen des législations concernant les travailleurs migrants et recommandations en vue de la protection des travailleurs et travailleuses migrants*, OIT, Genève, Octobre 2014

population se caractérise par une forte surmasculinité, de l'ordre de 1.92 (14 115 hommes pour 7 351 femmes), alors qu'il existe une quasi égalité de genre pour l'ensemble de la population des immigrés en Tunisie (50.5% sont des hommes et 49.5% des femmes).

Les migrants vivant en Tunisie sont relativement bien éduqués, le taux d'alphabétisation le moins élevé étant de 91.2% chez les subsahariens (94.6% chez les hommes et 84.2% chez les femmes). 72.9% des ressortissants de pays africains hors Maghreb parlent couramment le français. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles le programme Wisal devrait cibler en priorité les femmes originaires d'Afrique de l'Ouest. Cela évitera les problèmes liés à la traduction et la mixité culturelle.

Par ailleurs, le graphique ci-dessous montre bien que la communauté africaine est surreprésentée dans la population des immigrés installés en Tunisie :

**Entrants sur la période 2015-2020 selon la nationalité (%)**



(Source : Institut National des Statistiques, *Enquête nationale sur la migration internationale*, INS, Tunis, 2021)

Plusieurs facteurs agissent en synergie pour expliquer la surreprésentation de la communauté subsaharienne au sein des migrants vivants en Tunisie. D'abord, lors du retour de la Banque Africaine de Développement (BAD) à Abidjan, en septembre 2014, une partie des employés (femmes de ménage, chauffeurs, gardiens...) accompagnant les cadres ont préféré rester sur place.

Par ailleurs, la suppression progressive par les autorités tunisiennes des visas qui étaient exigés pour les ressortissants de plusieurs pays subsahariens (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Niger...) a favorisé l'entrée de migrants subsahariens, beaucoup devenant par la suite des overstayers, après la période légale de séjour de 3 mois<sup>15</sup>.

Enfin, l'explosion du marché des universités privées a attiré des milliers d'étudiants ouest africains francophones, qui ne sont pas retournés chez eux à la fin de leurs études.

Il faut noter que ce qui distingue les migrants subsahariens par rapport aux autres communautés étrangères, c'est le fait que plus de la moitié d'entre eux (50.1%) sont venus en Tunisie pour y trouver un emploi. Par ailleurs, l'Enquête nationale sur la migration internationale menée en 2021 par l'INS a révélé que 65.7% des migrants africains ont clairement manifesté leur intention de quitter la Tunisie<sup>16</sup>.

Nos entretiens nous ont permis de vérifier l'existence d'une migration de transit, et notamment à Zarzis et Jerba, et dans une moindre mesure à Sfax.

On peut donc supposer ici que les femmes migrantes qui participeront au programme Wisal seraient davantage des entrepreneurs par nécessité, c'est-à-dire des « individus poussés à la création d'entreprise car ils ne perçoivent pas de meilleure alternative d'emploi<sup>17</sup> », ce que l'économiste américain Joseph Schumpeter désigne sous l'expression quelque peu dévalorisante de « entrepreneuriat de deuxième catégorie ».

La cible du projet Wisal ne serait donc pas une population de femmes entrepreneurs par opportunité, qui poursuivraient une opportunité d'affaires qu'elles ont-elles-mêmes identifiées ou créées. Ce profil particulier risque de poser la question du degré d'engagement réel, ainsi que du sérieux des femmes participant au programme Wisal. On peut toutefois supposer qu'il n'existe pas de différence majeure en termes d'impact sur l'inclusion économique et sociale entre entrepreneuriat de nécessité et d'opportunité.

Par ailleurs, l'aversion au risque jouera probablement un rôle mineur ici, le programme Wisal prenant en charge l'ensemble du coût du projet conduit par l'entrepreneure migrante.

---

<sup>15</sup> Nasraoui Mustapha, *Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers*, in *Revue européenne des migrations internationales* volume 33 - n°4, 2017, p. 159

<sup>16</sup> Institut National des Statistiques, *Enquête nationale sur la migration internationale*, INS, Tunis, 2021

<sup>17</sup> Cowling M., Bygrave, W., *Entrepreneurship and unemployment: relationship between unemployment and entrepreneurship in 37 nations participating in the global entrepreneurship monitor*, Babson college, 2003, p. 544

## **2 / DIAGNOSTIC DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES MIGRANTES EN TUNISIE**

Après ce bref aperçu de la migration internationale en Tunisie, ce rapport présente les enjeux majeurs de l'entrepreneuriat des femmes migrantes, puis identifie les principaux freins qui pourraient empêcher les femmes bénéficiaires du projet Wisal de tirer pleinement profit du programme de formation et d'accompagnement.

### **A / LES ENJEUX DE L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES MIGRANTES EN TUNISIE**

Les femmes ciblées par le programme Wisal sont toutes en situation de vulnérabilité, à plus d'un titre : d'abord, leur situation administrative est souvent irrégulière : sans passeport, détentrices d'un passeport dégradé ou périmé, les femmes migrantes ont au mieux un passeport valide mais ont dépassé leur durée légale de séjour de 3 mois (overstay).

Certaines, populairement désignées sous l'expression « HCR », détiennent des cartes délivrées par le bureau du UNHCR de Tunis, attestant de leur situation de demandeur d'asile (le statut de réfugié n'existe pas en Tunisie).

La réalisation d'un projet, même de manière informelle, pourrait faciliter la régularisation de la situation administrative des migrantes. Un projet viable est également un garant d'inclusion économique, au travers de l'obtention de revenus réguliers. On peut également supposer qu'une migrante qui réussit un projet pourrait procurer un emploi à d'autres femmes de la communauté.

Notons enfin que, même si elle n'est pas encore juridiquement encadrée en Tunisie, l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) peut être un moyen efficace pour les femmes migrantes de mettre sur pied de petits projets viables, qui peuvent avoir à terme un effet d'entraînement sur leur communauté.

### **B / LES FREINS A L'ENTREPRENEURIAT DES FEMMES MIGRANTES**

Notre travail de terrain, conduit au plus près des femmes migrantes dans les trois régions ciblées par le projet, nous a amené à identifier un certain nombre de freins, de

nature administrative, sociale ou économique et qui sont tous de nature à empêcher l'inclusion économique et sociale des femmes bénéficiaires.

### **La situation administrative des femmes migrantes**

La loi tunisienne exige de tout étranger désireux de prolonger son séjour en Tunisie au-delà de 3 mois, de solliciter un titre de séjour en bonne et due forme. Par ailleurs, l'exercice d'une activité rémunérée doit nécessairement passer par l'obtention d'un permis de travail<sup>18</sup>, lui-même subordonné à l'existence d'un contrat de travail approuvé et visé par les autorités<sup>19</sup>. En 2017, sur l'ensemble des permis de travail accordés à des migrants, seuls 4% (soit 237 permis de travail) ont concerné des subsahariens<sup>20</sup>.

En Tunisie, seuls les migrants libyens bénéficient d'une convention, signée en 1973, qui facilite leur accès au marché du travail. Pour les autres migrants, une autorisation de travail est exigée, et elle est conditionnée par l'obtention d'une carte de séjour<sup>21</sup>. Cela exclut donc une partie des migrants vivant en Tunisie de l'accès au marché de l'emploi formel.

Dans ces conditions, on peut alors se demander si le programme Wisal doit être limité aux seules femmes en situation régulière, car on peut supposer que la concrétisation du projet risque de se heurter à des barrières administratives, comme le refus de délivrance d'une autorisation municipale. En effet, il serait dommage d'avoir investi dans la formation et l'accompagnement d'une femme pendant plusieurs mois, pour finalement aboutir à une fin de non-recevoir.

D'un autre côté, la plupart des leaders de communauté interviewés ont souligné le lien de causalité entre l'engagement dans un projet et l'obtention d'une carte de séjour : on peut alors considérer que l'adhésion d'une femme en situation irrégulière au programme Wisal pourrait contribuer doublement à son inclusion socio-économique, d'abord à travers l'accès à une activité économique et un revenu, mais également au

---

<sup>18</sup> Loi n° 66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du Code du travail, complétée par la loi n° 96-62 du 15 juillet 1996

<sup>19</sup> L'employeur doit dans ce cas prouver qu'aucun Tunisien ne possède les compétences requises pour l'emploi sollicité

<sup>20</sup> Ben Sedrine Said, *Défis à relever pour un accueil décent de la migration subsaharienne en Tunisie*, Friedrich Ebert Stiftung, Tunis, 2018

<sup>21</sup> La carte de séjour a une durée de validité d'une année

travers de l'obtention d'une carte de séjour. En effet, les autorités seraient plus enclines à délivrer une carte de séjour à une migrante engagée dans une activité d'entrepreneuriat appuyée par des ONG reconnues.

Notons également ici l'impossibilité pour une étudiante d'obtenir un permis de travail. Une étude menée en 2018 par l'OIM mentionne ainsi : « Quant aux étudiants, leur statut leur interdit de travailler. Une fois leurs études achevées, le passage de législation étudiant à travailleur est quasi impossible, ils sont contraints de retourner chez eux<sup>22</sup> ».

Enfin, le *Décret-loi n° 61-14 du 30 août 1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales* interdit aux personnes étrangères l'exercice d'une activité commerciale<sup>23</sup>. Une femme entrepreneure désirant créer un projet d'une manière formelle devra donc s'associer avec une partie tunisienne, qui détiendra au moins 51% du capital social. Cela nécessite l'existence d'un réseau, mais également l'établissement d'un lien de confiance entre la migrante et la partie tunisienne.

## L'exercice d'une activité

Beaucoup de femmes migrantes, et notamment les plus vulnérables, travaillent dans le secteur informel pour pouvoir assurer leur subsistance et celle de leur famille. Il s'agit le plus souvent de tâches domestiques (femme de ménage, nounou, cuisinière), ou dans le secteur de la restauration, le tourisme, voire l'agriculture.

Ces activités sont peu rémunérées et contribuent peu à l'inclusion socio-économique des femmes, tout au plus permettent-elles d'assurer une subsistance quotidienne. Cet engagement quotidien des femmes ne leur permet pas de participer à des programmes de formation complets, d'autant plus que s'agissant souvent de travail informel, des abus sont exercés en ce qui concerne la durée du temps de travail.

La participation au programme Wisal représente donc pour les participantes un coût d'opportunité non négligeable, qu'il faudra négocier au cas par cas, ou à travers l'octroi d'une compensation financière.

---

<sup>22</sup> Organisation Internationale pour les Migrations, *Evaluation des Besoins des Communautés Migrantes & des Communautés Hôtes en Tunisie. Synthèse exécutive : résultats et recommandations*, OIM, Tunis, 2018, p. 11

<sup>23</sup> République tunisienne, *Décret-loi n° 61-14 du 30 août 1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 1961

## La mobilité des femmes migrantes

Les migrantes résident généralement dans les périphéries des grandes villes, là où les loyers sont modérés, et là où la communauté subsaharienne est déjà bien établie. Le déplacement du lieu de résidence au lieu de formation nécessitera ainsi un coût que ne peut pas assurer la migrante, d'autant plus que les services de transport public ne sont pas toujours assurés d'une manière convenable (à Zarzis et Jerba notamment).

Dans les trois régions ciblées par le projet Wisal, il faudrait prévoir un coût variant de 15 à 20 dinars par jour pour permettre à une participante de se déplacer de son domicile au lieu de la formation. Les transports publics sont de meilleure qualité dans le grand Tunis, tandis que à Sfax et à Zarzis/Jerba, des modes de déplacement alternatifs existent, comme les taxis collectifs, voire la « débrouille ».

## La discrimination des femmes migrantes

Une étude menée par l'OIM sur un échantillon de 100 migrants subsahariens a révélé que 76% d'entre eux éprouvent des difficultés importantes à communiquer et à s'intégrer dans la communauté hôte locale, la principale raison invoquée étant (pour 50% des répondants) la barrière culturelle et linguistique.

On peut supposer que les femmes migrantes se trouvent confrontées de surcroît à de graves discriminations de genre. Les entretiens avec des leaders communautaires et avec quelques femmes migrantes ont ainsi fait ressortir la subjectivité de la perception parfois négative de la communauté subsaharienne, pointée du doigt pour son rôle supposé dans l'inflation foncière, la transmission de maladies comme le VIH/sida, le Covid<sup>24</sup>...

Il existe bien depuis 2018 une loi pour l'élimination de toutes formes de discrimination<sup>25</sup>, mais elle ne peut pas être appliquée si le migrant est en situation irrégulière<sup>26</sup>. Des ONG habituées au contact avec les migrants, telles que le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux (FTDES), rapportent ainsi régulièrement

---

<sup>24</sup> Bouhdiba Sofiane, *Covid 19. Le retour de la peste*, L'Harmattan, Paris, 2020

<sup>25</sup> République tunisienne, *Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 2018

<sup>26</sup> Pouessel Stéphanie, *Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin*, Middle East Eye, Tunis, 2021

des cas d'insultes, de violences physiques, d'arnaques ou de manque de respect à l'égard de migrantes subsahariennes.

### **L'instabilité des femmes migrantes**

Dans le Grand Tunis, les femmes migrantes sont plutôt stables, au sens où elles ambitionnent de s'installer durablement, en travaillant et en fondant une famille. Beaucoup d'enfants migrants y sont d'ailleurs scolarisés, ce qui est un signe encourageant d'ancrage local.

Dans les gouvernorats de Sfax et Médenine en revanche, la situation est radicalement différente. La plupart des migrantes sont littéralement obsédées par l'idée d'embarquer, voire réembarquer clandestinement en direction de l'Italie.

Plusieurs raisons expliquent cette dichotomie. D'abord, Sfax et Médenine sont des régions côtières connues pour être des lieux de « harga<sup>27</sup> », beaucoup moins contrôlées que le littoral du Grand Tunis.

De ce point de vue, le projet Wisal pourrait être perçu comme un simple moyen d'obtenir plus rapidement la somme nécessaire à la traversée clandestine de la Méditerranée<sup>28</sup>.

Par ailleurs, alors que le Grand Tunis et Sfax sont des régions économiquement dynamiques et offrent des opportunités réelles d'emploi, même informelles, Médenine n'offre que peu d'alternatives économiques à un migrant pressé de poursuivre sa route vers l'Eldorado européen.

L'activité économique de Jerba est particulièrement saisonnière, car liée à l'économie touristique. La population des migrantes y est donc plus fluctuante. A Zarzis, même si l'été est également une saison d'opportunités d'emplois de courte durée (domestiques, cuisinières, nounous...) dans les maisons des immigrants tunisiens de retour, la population des migrants est plus stable.

---

<sup>27</sup> Migration clandestine

<sup>28</sup> Le prix de la traversée est estimé à 4000 dinars

## **Le faible taux de réussite de l'entrepreneuriat migrant**

D'une manière générale, les projets menés par des jeunes entrepreneurs aboutissent rarement, les taux de réussite étant de l'ordre de 10% à 20%. La situation de vulnérabilité des femmes migrantes ciblées par le projet Wisal nous amène donc à penser que la concrétisation d'une dizaine de projets viables, c'est à dire qui dépasseraient la durée de vie de 3 ans, serait déjà un objectif réaliste.

Malgré ce faible taux de réussite anticipé, il faut considérer que des effets d'entraînement restent envisageables à terme. En effet, un projet qui se concrétise, même d'une manière informelle, peut créer des emplois, voire encourager des initiatives privées similaires. Autant d'éléments qui peuvent générer au final un effet d'autonomisation en chaîne, et donc un impact positif sur l'inclusion économique et sociale de la communauté des migrants subsahariens dans les trois régions ciblées par le programme Wisal.

**Troisième partie**  
**RECOMMANDATIONS**

Dans sa dernière partie, le rapport propose une série de recommandations réalistes qui devraient aider à lancer le projet Wisal avec les meilleures chances de réussite possibles, en tenant compte de la spécificité des trois régions..

Dans la mesure du possible, nous tenterons de distinguer entre les actions à mener à court terme, et celles qui s'inscrivent dans le temps long.

## **1 / RECOMMANDATIONS A COURT TERME**

Au terme de ce travail de terrain, nous avons été en mesure de formuler un ensemble de recommandations à court terme, qui devraient faciliter la réalisation du projet Wisal.

### **A / LES SECTEURS PORTEURS**

Afin de maximiser les chances de réussite des projets des femmes bénéficiaires du programme Wisal, nous recommandons de sélectionner en priorité les propositions portant sur certains secteurs économiques.

#### **a / La nature des projets**

La nature des projets retenus doit tenir compte de quelques aspects essentiels : d'abord, les marchés doivent être porteurs, c'est-à-dire qu'une demande locale solvable doit préalablement exister. Ce point est particulièrement important dans la région de Médenine, car le pouvoir d'achat y est inférieur aux deux autres régions (Grand Tunis et Sfax).

Par ailleurs, il faut tenir compte des caractéristiques intrinsèques des femmes migrantes, et en particulier un niveau d'éducation limité (sauf en ce qui concerne les étudiantes), un ancrage local réduit, de faibles ressources économiques, une maîtrise limitée de la langue arabe...

Notons ici que l'appartenance à une sphère culturelle différente doit être ici considérée, non pas comme un obstacle, mais au contraire comme un avantage concurrentiel. Par exemple, les femmes migrantes maîtrisent certaines techniques inconnues en Tunisie, comme la coiffure africaine (tresses, rasta...), l'artisanat (poterie, textile, recyclage d'objets...), la cuisine africaine, les arts (musique africaine, spectacles de

rue, danse...). Cela devrait leur permettre de s'imposer sur un marché très peu concurrentiel dans les trois régions ciblées par le projet.

Les femmes bénéficiaires du programme peuvent également user de leurs liens avec leur pays d'origine pour importer des produits artisanaux ou alimentaires à faible coût, et les revendre localement. Une femme originaire d'un pays d'Afrique de l'ouest par exemple, connaît les marchés, les prix, les canaux de distribution, et sera capable de mettre en place un circuit d'importation à faible coût.

Enfin, lors du choix des secteurs d'activité, il faudrait tenir du compte du fait qu'il s'agit globalement d'investissements limités, et commencer par des projets de petite envergure, qui laissent toutefois la possibilité d'extensions ultérieures.

## **b / Les secteurs porteurs**

En tenant compte de l'ensemble de ces constats, les secteurs à privilégier pour le projet Wisal pour la promotion de l'entrepreneuriat des femmes migrantes sont les suivants :

- **Restauration africaine** : les projets portant sur de petits restaurants proposant de la nourriture à emporter peuvent répondre à une demande locale de restauration rapide. Afin de se démarquer de la concurrence locale (gargotes, vendeurs de sandwichs ambulants, lablabi...), il faudrait que la connotation exotique des produits soit clairement communiquée, au travers de quelques éléments de marketing visuel : enseigne du local, décoration spécifique, vêtement du personnel...

Ce type de projet peut cibler deux catégories de consommateurs : les Tunisiens attirés par le côté exotique de la nourriture africaine, mais également la communauté subsaharienne établie dans le quartier, et voulant retrouver les saveurs de leurs pays d'origine.

Ce type de projets nécessitent cependant un minimum de savoir-faire (recettes, préparation...) ainsi que le respect des normes d'hygiène ;

- **Coiffure, maquillage et esthétique africaine** : nos entretiens nous ont permis d'identifier l'existence d'une demande potentielle en soins esthétique, de la part notamment de femmes africaines qui veulent soigner

leur image d'africanité (rasta, maquillage sur peau sombre...), ainsi que de jeunes femmes tunisiennes en ce qui concerne les tresses. Comme pour la restauration, la connotation africaine des services proposés doit ressortir à travers une stratégie de communication spécifique : enseigne du local, décoration, catalogue, ...

Ce type de projets est basé essentiellement sur la maîtrise des techniques manuelles (coiffure, maquillage, application de produits...);

- **Artisanat africain** : les projets consistant à fabriquer de petits produits artisanaux peuvent trouver un marché local solvable. C'est le cas de la fabrication de faux-bijoux, de petits ustensiles de cuisine, de pagnes, robes, chaussures... Ces produits peuvent être fabriqués dans de petits ateliers, ou importés sous la forme de produits semi-finis.

Il est possible de cibler deux catégories distinctes de consommateurs : les Subsahariens (en ce qui concerne les vêtements) et les Tunisiens (en ce qui concerne la bijouterie et les accessoires);

- **Arts africains** : les projets proposant des formations aux arts africains peuvent être porteurs. Il s'agira par exemple de créer une salle offrant des cours de danse africaine, des cours de musique traditionnelle, une formation en peinture sur tissu, peinture sous verre...

Ce type de projet cible plus particulièrement une clientèle tunisienne attirée par l'exotisme et l'originalité des services proposés;

- **Import-export** : d'une manière générale, le migrant est privilégié par sa position intermédiaire entre deux pays, ce qui lui facilite la mise en place de réseaux de commerce. Les projets peuvent concerner l'importation de produits alimentaires exotiques (fruits, fruits secs, petite maroquinerie, faux bijoux...). Concernant la nature des produits à exporter, nous recommandons de faire une étude de marché préalable pour vérifier l'existence d'une demande solvable;
- **Garderie** : la communauté subsaharienne installée dans les trois régions ciblées par Wisal a exprimé un besoin en garderie pour les enfants en bas âge. En effet, de nombreuses jeunes femmes qui doivent travailler dans le

secteur informel ont des difficultés à trouver quelqu'un pour garder leurs enfants.

Au cours de notre travail de terrain, nous avons constaté que quelques femmes migrantes proposent des services d'une manière informelle, ce qui peut poser le problème de sécurité et d'hygiène.

La création de quelques projets de garderie est donc particulièrement recommandée, d'autant plus que le capital confiance sera préservé si ce sont des femmes subsahariennes qui assurent elles-mêmes la garde des enfants (une sorte de service aux pairs) ;

- **Services** : il existe une demande solvable de services administratifs, bureautiques et informatiques de la part de la communauté africaine installée localement : il est possible d'encourager la création de petits bureaux assurant les services suivants : traduction, assistance administrative, assistance juridique (visa, permis de travail...), informatique, réparation de téléphones...

Ce type de projet permettra de valoriser les compétences existantes parmi la communauté des femmes migrantes. Les étudiantes (en informatique et en gestion notamment) par exemple, pourront proposer des projets valorisant leur savoir-faire intellectuel.

### c / Stratégie marketing

Etant donnée la nature spécifique des projets et des entrepreneurs, nous recommandons d'élaborer une stratégie marketing basée sur les quatre éléments marketing suivants :

- ✓ **Stratégie de produit** : les produits et services proposés par les entrepreneures doivent dans tous les cas être originaux, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas déjà exister sur le marché local. Cela permettra de soutenir plus facilement la concurrence des entrepreneurs locaux.

L'avantage concurrentiel des femmes migrantes (exotisme, africanité) est un aspect qui doit être valorisé par le programme Wisal ;

L'autre gamme de produits qui doit être proposée est constituée par les services (bureautique, traduction, comptabilité, assistance juridique...). Pour ces derniers, l'avantage concurrentiel sera moins marqué.

- ✓ **Stratégie de prix** : dans un premier temps, dans la phase de lancement, les prix pratiqués doivent tenir compte d'une marge réduite, pour deux raisons : d'abord, il faut pouvoir soutenir la concurrence d'une offre éventuellement déjà existante. Par exemple, un « repas africain » servi à un client devrait s'aligner sur un « repas tunisien » équivalent. Par ailleurs, la conjoncture actuelle a affaibli le pouvoir d'achat des deux cibles (clientèle tunisienne et clientèle subsaharienne). Une révision à la hausse des marges bénéficiaires pourrait être envisagée dans un deuxième temps au bout d'une année d'activité.
- ✓ **Stratégie de distribution** : afin de réduire les coûts de production et les prix de vente, les entrepreneures devraient éviter les intermédiaires et privilégier des circuits de distribution courts, du type « du producteur au consommateur ». Il est ainsi important de s'implanter au plus près de la cible. Par exemple, un projet de garderie devrait être implanté dans un quartier résidentiel proche des mères ciblées.
- ✓ **Stratégie de communication** : la communication doit être différenciée en fonction de la cible. En ce qui concerne la clientèle tunisienne, la stratégie de communication doit mettre en avant l'exotisme et l'originalité des produits (nourriture) et services (coiffures, cours de musique) proposés. En ce qui concerne la cible subsaharienne, la communication doit plutôt insister sur la dimension de confiance (service au pair).

Ces quelques recommandations de nature stratégique (fixation du prix, choix des circuits de distribution, axes de communication...) devront être approfondies dans les cursus de formation.

## **B / LA FORMATION**

La formation à l'entrepreneuriat étant le fer de lance du projet Wisal, nous émettons quelques recommandations en vue de son bon déroulement.

### **La certification de la formation**

La formation dispensée au début du projet Wisal devrait être certifiée, pour au moins deux raisons : d'abord, cela donnera plus de crédibilité au programme, et garantira un niveau minimum de la qualité des cours. Par ailleurs, le projet prévoit de retenir finalement 50 participantes sur les 150 femmes sélectionnées (sur la base de 50 femmes dans chacune des 3 régions ciblées).

Les femmes exclues du programme pourraient donc, à défaut d'avoir achevé leur projet, disposer d'un diplôme reconnu par le ministère de la Formation professionnelle et de l'emploi tunisien. Cela pourrait faciliter ultérieurement leur insertion professionnelle, même si elles n'ont pas véritablement concrétisé leur projet à l'issue du programme Wisal.

Il faut toutefois souligner ici que la plupart des formations dispensées dans le cadre de programmes d'entrepreneuriat réalisés en Tunisie font l'objet d'un certificat de participation à la formation, mais qui ne constitue pas en soi un diplôme officiel.

### **Le contenu de la formation**

La formation devrait durer dix jours, et s'échelonner sur une période d'un mois à un mois et demi, afin de permettre aux femmes de pouvoir continuer à travailler et subvenir à leurs besoins. En effet, la plupart des femmes migrantes sont déjà engagées dans une activité informelle : femme de ménage, serveuse, nounou, cuisinière, aide coiffeuse... Il faudrait éviter que la participation à la formation entraîne une perte de revenu temporaire ou un licenciement des femmes ciblées.

La formation doit inclure un volet juridique relatif au droit au séjour, la législation du travail des migrants, avec des aspects pratiques, tels que le moyen d'obtenir une exonération des pénalités de dépassement de séjour (20 dinars par semaine de

dépassement du visa touristique, le cumul pouvant rapidement atteindre des sommes importantes<sup>29</sup>).

L'apprentissage rapide de la langue arabe dialectale doit également être intégré dans le programme de formation, car la maîtrise de la langue est de nature à réduire les barrières culturelles avec les partenaires, l'administration, les autorités locales...

Enfin, il serait souhaitable de commencer la formation par la présentation d'une success story. Un migrant ayant réussi à créer son propre projet pourrait ainsi raconter à ses pairs son histoire, les défis qu'il a relevés, les solutions trouvées, le résultat de son projet...

Nous proposons d'inviter les personnes suivantes pour inaugurer les cycles de formation : pour le Grand Tunis, le père Kouamé Privat (chef d'entreprise de services), ainsi que son associé le pasteur Franck Yotedje (Sapientia). Pour Sfax, nous proposons Paul Laurent Nyobe (gérant de Kufanya, incubateur pour migrants entrepreneurs).

Les thématiques de la formation doivent intégrer les chapitres classiques relatifs à l'entrepreneuriat, mais également quelques thèmes spécifiques au projet Wisal :

- Formation en langue dialectale/culture de la région ;
- Soft skills/life skills ;
- Business plan ;
- Comptabilité ;
- Fiscalité ;
- Financement/fundraising ;
- Gestion des Ressources Humaines ;
- Communication ;
- Eventuellement une formation technique, selon l'orientation des projets et à la demande des participantes (cuisine, coiffure, artisanat, informatique...).

S'agissant ici d'entrepreneuriat de nécessité, il faudrait anticiper et accompagner les migrantes participant au programme Wisal avec un cursus de formation spécifique.

---

<sup>29</sup> Le décret n° 2018-331 du 6 avril 2018 a toutefois exonéré les étudiants, qu'ils soient en formation ou stagiaire, du paiement des pénalités de dépassement de séjour

En effet, au-delà des aspects purement techniques (rédaction d'un business plan, levée de fonds, fiscalité, stratégie de communication...), les migrantes devront être suffisamment confiantes et motivées, et être capables de formuler des idées claires.

Même si elles bénéficient d'une source de financement, les participantes devront être capables d'identifier puis de négocier les ressources matérielles et immatérielles nécessaires à la création et la pérennisation de leurs projets.

L'aspect psychologique de la formation revêtira donc ici une dimension atypique. En effet, les femmes bénéficiant du programme Wisal devront dépasser une vision à court terme (avoir un revenu immédiat, obtenir une carte de séjour, faire travailler les proches) pour être en mesure d'inscrire leur projet dans le long terme (amortissement progressif des équipements, création de valeur ajoutée, dépassement du seuil de rentabilité, création d'une chaîne d'autonomisation...).

### **Le lieu de la formation**

Dans le Grand Tunis, la formation devrait se dérouler dans les locaux de TAMSS, en faisant appel à des formateurs externes.

A Sfax, la formation peut se faire dans les locaux de TAMSS, mais pourrait également être sous-traitée dans le Centre d'Affaires de Sfax (Lobna Miladi, directrice, 98 742 970, [lobna.miladi@cas.tn](mailto:lobna.miladi@cas.tn)). Nous avons joint un devis en annexe.

A Zarzis/Jerba, étant donnée l'absence d'une antenne sur place, nous recommandons plutôt de recourir à un package, en ayant recours à une association bien ancrée localement. Cette dernière pourrait offrir l'espace de formation, recruter les formateurs, organiser le catering, négocier le transport des participantes...

Par ailleurs, comme nous l'avons souligné supra, les femmes migrantes vivant dans le gouvernorat de Médenine sont beaucoup moins disposées à s'installer durablement, et pensent à partir dès qu'une occasion se présenterait. Nous recommandons donc de se concentrer plus sur Tunis et Sfax, là où les bénéficiaires sont mieux ancrées et plus stables.

Nous proposons de négocier avec l'un des partenaires suivants, qui ont tous accepté de soutenir le projet :

- Zarzis : ADDCI (Association du Développement Durable et de la Coopération internationale), Présidente : Zaineb Mcharek, 54 839 987, [mcharek-zaineb@hotmail.com](mailto:mcharek-zaineb@hotmail.com), [contact@addcizarzis.org](mailto:contact@addcizarzis.org) ;
- Midoun :
  - Association Tunaruz, Présidente : Rabiaa Ouerimi, 29 391 455, [tunaruz.djerba@gmail.com](mailto:tunaruz.djerba@gmail.com) ;  
 Cette association est installée dans un quartier populaire de Midoun, dans lequel résident de nombreuses femmes migrantes subsahariennes. Par ailleurs, Tunaruz organise deux fois par an une « académie des jeunes », programme au cours duquel des jeunes de 8 à 17 ans bénéficient de programmes de formation de type entrepreneurial
  - Coworking space (privé) Cozi, Responsable : Faiza Trojette, 70 295 452, 58 017 144, [faiza@cozi.tn](mailto:faiza@cozi.tn)  
 Un devis – négociable – proposé par Cozi a été annexé au présent rapport. Le recours à un partenaire associatif nous semble préférable, même si le coworking space dispose d'un local plus convivial (mieux meublé, climatisé, équipé d'un bar, possibilité de loger des formateurs...).

### **La gestion des enfants des migrantes pendant la formation**

Les femmes ciblées par le programme Wisal sont des jeunes adultes, et ont souvent des enfants en bas âge. Certaines jeunes mères pourraient donc être dans l'obligation de laisser leurs enfants dans des crèches. A Sfax et à Midoun, il existe des crèches spécialisées dans la garde d'enfants de migrantes, pour un coût de 2.5 Dinars/enfant/jour.

A défaut, il est également possible de prévoir un espace aménagé sur le lieu même de la formation pour permettre aux jeunes mères de bénéficier de leur formation, sans se préoccuper de leurs nouveau-nés, et sans que ces derniers ne gênent le déroulement des cours. Cette alternative pourrait toutefois engager la responsabilité de TAMSS en cas d'accident survenu à un enfant.

## C / L'ASSISTANCE

Dans le cas spécifique des femmes migrantes, une formation, qu'elle soit théorique ou pratique, ne suffit pas. Elle doit être assortie d'un accompagnement juridique, non seulement au niveau du lancement du projet, mais également en ce qui concerne la régularisation éventuelle du titre de séjour.

Les personnes ressources interrogées, de même que les migrantes, ont clairement exprimé l'idée que, même si le projet réussit, il faudrait que la porteuse du projet puisse régulariser sa situation administrative.

## D / L'INTERCESSION DE LEADERS COMMUNAUTAIRES

Comme dans la plupart des projets ciblant des groupes vulnérables, le facteur confiance revêt une importance primordiale. En proposant des services d'inclusion socioéconomique, même de qualité, l'équipe du projet risque de se heurter à la défiance des femmes migrantes.

L'intercession de pairs bien introduits est donc nécessaire, pour identifier les femmes susceptibles de participer au programme Wisal, mais également pour les mettre en confiance et les encourager à finaliser leur projet entrepreneurial. Même si les associations proposées sont bien introduites auprès de la communauté des migrants subsahariens, l'appui des leaders communautaires reste nécessaire.

Nous avons contacté quelques leaders de communauté, la plupart étant des pasteurs, qui ont accepté donner son appui au projet avec le recrutement des participantes. Il faudrait toutefois leur communiquer au préalable une liste précise de critères sociodémographiques et subjectifs (courage, position de la harga...) à respecter.

Notons également que certains leaders communautaires pourraient profiter de leur position pour monnayer la sélection des candidates. Les leaders identifiés, et qui ont accepté d'accompagner la phase de recrutement, sont les suivants :

- Grand Tunis :
  - Christian Brice Kwongang, Président de l'AESAT (Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie, 56 353 517, aesat2011.2012@gmail.com, christian.kwongang@gmail.com

- Soulaymana Chakiran responsable à ALDA, 55 409 619 [soulaimana@alda-africa.org](mailto:soulaimana@alda-africa.org)
- Kaome Privat, pasteur et chef d'entreprise, 24 391 932, [cosmode32@gmail.com](mailto:cosmode32@gmail.com)
- Fabrice Brou pasteur et chef d'entreprise, [fabricehewebrou@gmail.com](mailto:fabricehewebrou@gmail.com)
- Sfax :
  - Franck Yotedje, Directeur exécutif de Afrique Intelligence et chef d'entreprise, 24 436 265, [afrique.intelligence.asbl@gmail.com](mailto:afrique.intelligence.asbl@gmail.com)
  - Julienne Meule Peasseu, IPA Switxboard, 54 702 820, 98 137 041, [meulejulien87@gmail.com](mailto:meulejulien87@gmail.com)
- Zarzis : Pierre Corneille Gboto, pasteur, 51 660 983, [gpierreorneille@gmail.com](mailto:gpierreorneille@gmail.com)
- Jerba : Charles Koffi Kouakou, 26 762 658, [kouadiocharleskoffi2@gmail.com](mailto:kouadiocharleskoffi2@gmail.com)

Pour le Grand Tunis et Sfax, il est également possible de demander à Terre d'Asile de constituer un groupe de femmes migrantes vulnérables, car cette ONG a l'habitude de leur fournir des services sur les deux sites. Les personnes à contacter sont Wiem Bouhdid (Terre d'asile Tunis) et Yosra Allani (Terre d'asile Sfax).

## **E / LES CRITERES DE SELECTION DES PARTICIPANTES AU PROGRAMME WISAL**

Afin de limiter les abandons en cours de projet, nous recommandons de sélectionner les participantes au programme Wisal sur la base des critères suivants, classés dans l'ordre de priorité :

- Critères objectifs
  - Situation administrative : passeport valide
  - Langue : francophone
  - Education : niveau secondaire ou plus
  - Age : entre 20 et 40 ans
  - Résidence : pas plus d'une heure de transport entre le lieu de résidence et le lieu de formation

- Situation familiale : peu importante, quoique la présence d'enfants scolarisés puisse être un garant de stabilité
- Critères subjectifs :
  - Volonté de s'installer durablement en Tunisie
  - Absence de « problème particulier » avec le voisinage. Ce point peut se révéler important, car un promoteur étranger ne peut créer un projet que s'il s'associe avec un Tunisien
  - Volonté de créer son propre projet
  - leadership

La question de la situation administrative des participantes au programme Wisal est apparue de manière transversale, voire « obsessionnelle », tout au long de notre travail de terrain. D'un côté, les migrantes irrégulières (passeport perdu ou dégradé, overstayer...) sont les plus vulnérables, et donc mériteraient plus spécifiquement le soutien du projet. Sans oublier qu'un projet, même informel ou non achevé, pourrait faciliter l'obtention de documents administratifs, ou du moins nuancer l'obsession de la *harga*<sup>30</sup>.

D'un autre côté, les migrantes détenant un passeport valide, même sans carte de séjour, auront plus de chance de mener à bien leur projet. Il serait regrettable que, après avoir investi dans la formation, l'assistance et le financement des femmes migrantes, leur projet soit finalement définitivement abandonné pour un défaut d'autorisation municipale, ou suite à l'impossibilité d'ouvrir un compte CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie).

Si les critères objectifs peuvent être facilement vérifiables par le staff du projet, en revanche les critères subjectifs doivent passer par un entretien, ainsi que par la consultation d'un leader communautaire.

Au cours de nos entretiens, un profil « idéal » semble avoir émergé : celui des jeunes étudiantes ayant achevé leur cursus universitaires (donc âgées de 25 ans en

---

<sup>30</sup> Notons que la récente explosion du nombre de naufrages de barques de clandestins semble avoir exercé un certain effet de découragement sur les candidats à la migration irrégulière

moyenne, célibataires, avec un passeport valide, en situation de overstay, sans carte de séjour et sans permis de travailler).

Ces dernières disposent des ressources intellectuelles pour participer à la formation et la capitaliser, avec de plus fortes chances d'aboutir à un projet concret en fin de parcours.

## **F / LA COMMUNICATION AVEC LES INSTITUTIONS**

Même si, à l'origine, le programme Wisal a été conçu comme une alternative à l'incapacité des politiques nationales d'intégration des migrants, l'implication des institutions nationales et locales est nécessaire.

Nous recommandons ainsi de concevoir une stratégie de communication avec les institutions directement ou indirectement concernées par les activités entrepreneuriales des migrantes, et dont l'appui reste malgré tout appréciable : CNAM, API, bureaux d'emploi, autorités locales, police, banques, compagnies d'assurance...

## **2 / RECOMMANDATIONS A LONG TERME**

Ces quelques recommandations devraient contribuer à faciliter le lancement du projet Wisal. Il est toutefois indispensable de réfléchir à des actions stratégiques qui s'inscriraient davantage dans le temps long.

### **A / LA RATIFICATION D'ACCORDS BILATERAUX AVEC QUELQUES PAYS AFRICAINS**

Il faudrait ratifier des accords bilatéraux pour la création de centres de formation professionnelle agréés, et notamment dans le gouvernorat de Médenine. L'accréditation de cabinets de formation privés est également possible.

Une telle stratégie avait été menée avec la Libye, au profit des Libyens désireux de créer un projet en Tunisie, ainsi qu'aux Tunisiens de retour de Libye. Des programmes d'assistance au retour avaient également été inclus dans ces programmes.

## **B / LA REHABILITATION DE L'IMAGE DU MIGRANT**

D'une manière générale, la réussite des programmes d'inclusion socio-économique des migrants passe par une stratégie de communication. Pour cela, il faudrait mobiliser les media, favoriser la création d'associations regroupant la diaspora, créer des espaces d'échanges et de rencontres entre migrants, et relancer le plaidoyer pour une loi sur l'asile et le refuge.

## **C / LA REVISION DU CADRE JURIDIQUE REGLEMENTANT LA MIGRATION**

La législation tunisienne règlementant la résidence, l'octroi des visas, titres de séjour et permis de travail est encore trop rigide et improductive, et encourage les déviations comme l'overstaying ou les passages de frontière clandestins.

Le projet Wisal pourrait donc appuyer une action plus profonde de plaidoyer pour un assouplissement des conditions d'octroi des cartes de séjour aux migrants, en vue d'une meilleure inclusion socio-économique de la communauté subsaharienne résidant en Tunisie.

A plus long terme, ce programme pourrait être un élément de plaidoyer pour la mise ne place d'une réglementation facilitant l'intégration du migrant en Tunisie.

# CONCLUSION

Il est clairement ressorti au travers de ce travail de terrain conduit au plus près des acteurs clés de l'entrepreneuriat, de la société civile, ainsi que des migrantes elles-mêmes, que le programme Wisal répond aujourd'hui à un besoin réel émanant de la diaspora subsaharienne.

En effet, les autorités ont du mal à faire face d'une manière organisée et efficient à l'explosion de la migration irrégulière en Tunisie. Les réponses, le plus souvent de nature coercitive, ne font finalement qu'aggraver la situation.

La solution proposée par le projet Wisal, qui consiste à favoriser l'inclusion économique et sociale des migrantes les plus vulnérables, repose sur des outils innovants. En effet, la mise en place d'un incubateur local, spécifique aux femmes migrantes et entrepreneures de nécessité, a le mérite d'offrir de réelles opportunités d'autonomisation en chaîne au sein de la communauté subsaharienne dans les trois régions ciblées, avec à la clé la création de micro-projets viables.

Les défis sont toutefois nombreux, et il semble que deux régions se distinguent ici : d'une part, le Grand Tunis et Sfax constituent des terrains certes difficiles, mais dans lesquels le projet Wisal présente de réelles chances de réussite.

D'un autre côté, la région de Zarzis/Jerba semble constituer une cible particulièrement risquée, et nécessite dans tous les cas une implication plus forte pour atteindre les objectifs d'inclusion économique et sociale de la population migrante.

L'autre grand défi que devra relever l'équipe du projet réside dans la nature atypique de l'entrepreneuriat dont il sera question au cours du projet Wisal. En effet, les bénéficiaires du programme sont assurément des entrepreneures de nécessité, voire de survie. Un suivi sera donc nécessaire à deux niveaux : d'abord, il faudra s'assurer que les projets aboutissent et s'installent dans la durée.

Mais cela ne suffira pas, car la situation administrative précaire des femmes migrantes nécessitera un accompagnement spécifique afin de pouvoir obtenir des papiers, et notamment une carte de séjour, voire un permis de travail.

# GLOSSAIRE

<b>ADDCI</b>	Association pour le Développement Durable et la Coopération Internationale
<b>ALDA</b>	Association des Agences de la Démocratie Locale
<b>AESAT</b>	Association des Etudiants et Stagiaires Africains en Tunisie
<b>BAD</b>	Banque Africaine de Développement
<b>CNAM</b>	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
<b>CIDEAL</b>	Centre de recherche et de coopération pour le développement
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>FTDES</b>	Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux
<b>IADH</b>	Institut Arabe des Droits de l'Homme
<b>INS</b>	Institut National des Statistiques
<b>MdM</b>	Médecins du Monde
<b>OCDI</b>	Organisation de la Charité pour le Développement Intégral
<b>OIM</b>	Organisation Internationale pour les Migrations
<b>OIT</b>	Organisation Internationale du Travail
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>SC</b>	Société Civile
<b>TAMSS</b>	Tunisian Association for Management and Social Stability

# BIBLIOGRAPHIE

- Akrimi Yasmine, *Droits des Migrants Subsahariens en Tunisie : Une Chaîne de Vulnérabilités*, Brussels International Center Tunis, Septembre 2021 ;
- Akrimi Yasmine, *Entre sécuritisation et racialisation : l'expérience Subsaharienne en Tunisie*, Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux, Tunis, Avril 2020 ;
- Ben Achour Souhayma, *Les libertés individuelles des étrangères et des étrangers en Tunisie : les métèques de la République*, Association Tunisienne de Défense des libertés individuelles, Tunis, Mai 2019 ;
- Ben Salem Youssr, *Parcours de vie de femmes migrantes en Tunisie. Entre inégalités, discriminations et ambition*, Terre d'Asile Tunisie, Tunis, Juin 2020 ;
- Ben Sedrine Said, *Défis à Relever Pour Un Accueil Décent de La Migration Subsaharienne En Tunisie*, Friedrich Ebert Stiftung, Tunis, 2018 ;
- Bouhdiba Sofiane, *Covid 19. Le retour de la peste*, L'Harmattan, Paris, 2020 ;
- Bouhdiba Sofiane, *De Carthage à Lampedusa. La migration en Tunisie*, L'Harmattan, Paris, 2020 ;
- Cassarini Camille, *L'immigration subsaharienne en Tunisie : de la reconnaissance d'un fait social à la création d'un enjeu gestionnaire*, in *Migrations Société*, CIEMI, 2020, N°179 (1) ;
- Cowling M., Bygrave, W., *Entrepreneurship and unemployment: relationship between unemployment and entrepreneurship in 37 nations participating in the global entrepreneurship monitor*, Babson college, 2003 ;
- Crepeau François, *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Mission en Tunisie* ;
- GIZ, *Renforcement de l'écosystème entrepreneurial en Tunisie*, GIZ, Tunis, 2019 ;
- Hannafi Sara, *Indicateurs des droits de l'homme des migrants et de leurs familles en Tunisie leurs familles en Tunisie*, KNOMAD, Tunis, 2017 ;
- Institut National des Statistiques, *Enquête nationale sur la migration internationale*, INS, Tunis, 2021 ;

- Médecins du Monde, *Migration et santé. Conditions de vie, de migration, exposition aux violences, problématiques d'accès aux soins. Enquête qualitative faite au Niger, en Tunisie, au Maroc, 2017-2018*, MdM, Tunis, 2018 ;
- Nasraoui Mustapha, *Les travailleurs migrants subsahariens en Tunisie face aux restrictions législatives sur l'emploi des étrangers*, in *Revue européenne des migrations internationales* volume 33 - n°4, 2017 ;
- Organisation Internationale du Travail, *Examen des législations concernant les travailleurs migrants et recommandations en vue de la protection des travailleurs et travailleuses migrants*, OIT, Genève, Octobre 2014 ;
- Organisation Internationale pour les Migrations, *Evaluation des Besoins des Communautés Migrantes & des Communautés Hôtes en Tunisie. Synthèse exécutive : résultats et recommandations*, OIM, Tunis, 2018 ;
- Pouessel Stéphanie, *Tunisie : la loi contre les discriminations raciales ne profite pas à ceux qui en ont besoin*, Middle East Eye, Tunis, 2021 ;
- République tunisienne, *Décret-loi n° 61-14 du 30 août 1961 relatif aux conditions d'exercice de certaines activités commerciales*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 1961 ;
- République tunisienne, *Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 2018 ;
- République tunisienne, *Loi n° 66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du Code du travail*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 1966 ;
- République tunisienne, *Loi n° 96-62 du 15 juillet 1996*, Journal Officiel de la République Tunisienne, Tunis, 1996 ;
- Terre d'Asile-Tunisie, *Permanence sociale et juridique, Rapport d'activités, 1er février au 31 juillet*, Tunis, 2016 ;
- Tessier-Dargent Christel, Fayolle Alain Fayolle, *Une approche typologique de l'entrepreneuriat de nécessité*, in *Revue Interdisciplinaire Management, Homme & Entreprise*, 2016/3 n° 22, volume 5, pp. 74 à 92

- Van Moorsel Jim, Aouan Imen, *Les épreuves cachées d'une main d'œuvre invisible. La vie économique des réfugiés et des migrants en Tunisie, Rapport de recherche MMC*, Mixed Migration Center, Tunis Novembre 2021.

# ANNEXES

## Annexe 1 : statistiques sur l'immigration en Tunisie

Région	Effectif	Pourcentage
Maghreb arabe <sup>6</sup>	21818	37,0
Autres pays africains <sup>7</sup>	21466	36,4
Moyen-Orient <sup>8</sup>	3861	6,5
Pays Européens	10927	18,5
Autres pays	918	1,6
<b>Total</b>	<b>58990</b>	<b>100,0</b>

Source : INS, Enquête Nationale sur la migration internationale 2020/2021

Région de provenance	Masculin	Féminin	Total	Rapport de masculinité (pour mille)	Age moyen
Maghreb	8343	13475	21818	619	37,8
Autres pays africains	14115	7351	21466	1920	26,6
Moyen -Orient	1987	1874	3861	1060	42,3
Pays Européens	4610	6317	10927	730	49,9
Autres pays	426	492	918	866	34,5
<b>Total</b>	<b>29481</b>	<b>29509</b>	<b>58990</b>	<b>999</b>	<b>36,2</b>

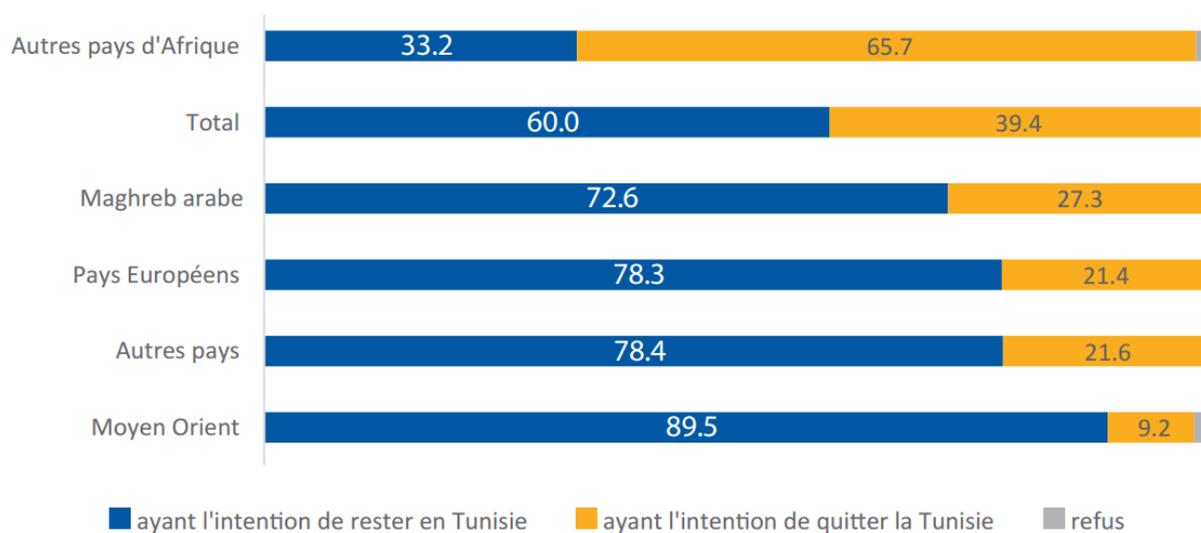
Source : INS, Enquête Nationale sur la migration internationale 2020/2021

Secteur d'activité	Région de nationalité (%)			
	Maghreb	Autres pays africains	Autres pays	Total
<b>Agriculture, sylviculture, et pêche</b>	<b>8,0</b>	<b>10,5</b>	<b>0,2</b>	<b>7,0</b>
<b>Construction</b>	<b>11,9</b>	<b>20,5</b>	<b>5,6</b>	<b>14,0</b>
<b>Industrie</b>	<b>29,0</b>	<b>9,0</b>	<b>19,4</b>	<b>17,6</b>
<b>Services</b>	<b>50,9</b>	<b>60,0</b>	<b>74,3</b>	<b>61,1</b>
Commerce	21,3	13,6	17,2	16,8
Services domestique	6,8	21,2	0,7	11,6
Autre services	22,8	25,2	56,4	32,7
<b>Non Déclaré</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,5</b>	<b>0,3</b>
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>100,0</b>	<b>100,00</b>	<b>100,0</b>

Source : INS, Enquête Nationale sur la migration internationale 2020/2021

Raison d'entrée	Maghreb arabe	Autres pays africains	Moyen-Orient	Pays Européens	Autres pays	Total
Mariage/regroupement familial	69,0	4,0	48,2	35,9	17,6	36,5
Emploi/ opportunité d'emploi	12,5	50,1	15,5	20,9	69,9	29,2
Education Meilleure	6,8	32,3	2,3	3,2	9,1	15,5
Sécurité / facilité de s'y rendre	4,3	6,3	27,3	5,5	-	6,8
Meilleures conditions de vie	0,7	1,4	1,6	28,4	2,3	5,9
Autres	6,7	5,9	5,1	6,1	1,1	6,1
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source : INS, Enquête Nationale sur la migration internationale 2020/2021



## Annexe 2 : guide d'entretien

### Guide d'entretien personnes-ressources

Temps estimé: 30 mn

#### Thèmes

##### Nature des services fournis aux migrants

- Etes-vous en contact avec la communauté des migrants de la région ?
- Quels services fournissez-vous aux migrants ?
- Quelles sont les caractéristiques de cette communauté ?
- Discussion

#### Freins

- Freins pouvant empêcher un migrant d'adhérer au programme Wisal ;
- Pérennité des actions : abandon au bout de une année ?

#### Les réponses

- Que faudrait-il faire pour adapter le programme Wisal ?
- Sélection des migrantes participantes ;
- Contenu du programme de formation ;
- Acteurs clé pour appuyer le programme ;
- Ouverture : recommandations.

### Guide d'entretien migrants

Temps estimé: 15 mn

#### Thèmes

##### Attentes des migrants

- Qu'attendez-vous du programme Wisal ?
- Avez-vous participé à d'autres programmes d'inclusion socioéconomiques ?
- Quelles sont les caractéristiques de la communauté des migrants dans la région ?

#### Freins

- Freins pouvant vous empêcher d'adhérer au programme Wisal ;
- Pérennité des actions : abandon au bout de une année ?

#### Les réponses

- Que faudrait-il faire pour adapter le programme Wisal ?
- Sélection des migrantes participantes ;
- Contenu du programme de formation ;
- Acteurs clé pour appuyer le programme ;
- Ouverture : recommandations.